

**PARTICIPATION DES NATIONS AFRICAINES AUX ACTIVITES DES ORGANISATIONS
DE NORMALISATION SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE**

PAN-SPSO

**Rencontre Panafricaine des DSV pour l'harmonisation des positions sur les normes
internationales en santé animale, UA/BIRA Nairobi, 5-6 Mai 2009**

**POSITION COMMUNE DES DELEGUES AFRICAINS A PRESENTER A LA 77^{ème}
SESSION GENERALE DE L'OIE: PARIS, 24-28 MAI 2009**

Mode d'emploi

- La position panafricaine présentée ci après constitue le principal produit de la première rencontre des DSV africains organisée par l'UA/BIRA à Nairobi les 5 et 6 mai 2009 ;
- Cette position représente la vision commune des 36 nations africaines représentées et participantes, des trois CER présentes ainsi que celle de l'UA/BIRA.
- Les 16 pays africains qui n'étaient pas représentés lors de cette rencontre sont priés d'adhérer à cette position commune et de la soutenir, car elle prend en compte et garantit les intérêts du continent dans son ensemble.
- Le tableau ci-après indique quel délégué doit soutenir chaque point identifié comme étant d'intérêt commun pour le continent. ***Il est conseillé***, pour le délégué qui prend la parole, de mentionner que la position qu'il affiche représente celle des pays africains. Sa déclaration devra refléter précisément et fidèlement le contenu du tableau ci après.
- Si le délégué indiqué ci après comme représentant n'est pas présent, les suppléants sont invités à prendre la parole à sa place. Les suppléants peuvent également prendre la parole pour soutenir la position de leur collègue. Si aucun des pays indiqués n'est présent, un autre délégué se portera volontaire pour présenter la position africaine.
- Il est fortement conseillé pour chaque délégué de se munir de ce document lors de la session générale.
- La préparation finale se tiendra avec tous les délégués présents à Paris le dimanche à 18 heures ou pendant la réunion de la commission régionale pour l'Afrique. La nomination d'un délégué au comité de rédaction devra également être abordée.
- Les commentaires ci-dessous devront être exprimés le 27 mai pendant la 5^{ème} séance plénière qui débute à 14h30 sauf (i) pour les commentaires sur les vaccins et agents viraux peste bovine, qui seront formulés pendant la commission sur les normes biologiques le jeudi 28 mai entre 9h et

10h30 et (ii) la proposition sur le changement climatique qui sera discutée lors de la présentation du thème technique le lundi 25 mai entre 11 h et 12h20. Assurez-vous de bien être présents à ces sessions afin de pouvoir soutenir la position commune.

Zonage et compartimentation	Chapitre 4.3 Article 4.3.3	Principe de la zone de confinement applicable a toutes les maladies	A SOUTENIR – doit être applique a toutes les maladies –si possible aussi lorsque le statut indemne est le résultat d’une auto-déclaration- mais besoin de clarification de la commission sur la façon d’appliquer cette mesure pour d’autres maladies que le fièvre aphteuse pour laquelle des précisions sont donnees dans le code. C’est une mesure facilitant le commerce qui est appréciée par les pays en développement.	Afrique du Sud	Guinée Conakry. Swaziland
Application de la compartimentation	Chapitre 4.4 Article 4.4.7	Statut d’un compartiment en cas de survenue d’un foyer dans un secteur environnant	A SOUTENIR – cette proposition est bienvenue car elle permet de poursuivre le commerce depuis le compartiment même en cas de survenue d’un foyer en dehors du compartiment.	Soudan	Zimbabwe Zambie
Contrôle des chiens errants	Chapitre 7.X	Chapitre entier	A SOUTENIR – le contenu du chapitre et accepte et compris comme un ensemble de recommandations sans caractère obligatoire.	Tanzanie	Mali
Fièvre aphteuse	Chapitre 8.5 Articles 8.5.2 -5	Remplacement de la notion de séparation par protection, et de zone tampon par zone de protection	A SOUTENIR – le concept de séparation de population ayant des statuts sanitaires différents qui était précédemment confus est maintenant clair et suffisamment compréhensible pour être mis en œuvre.	Ouganda	Namibie Rwanda
	Article 8.5.5 9 (bis)	Compartimentation pour la fièvre aphteuse	A SOUTENIR FORTEMENT lorsque cette proposition sera soumise a adoption en 2010 car elle prend en compte des propositions faites par des délégués africains et l’Afrique apprécie le progrès réalise sur ce concept par la commission du code.	Botswana	Burundi Cote D’ Ivoire. Ethiopia
	Article 8.5.39	Inactivation du virus dans les boyaux de bovins	Bien qu’aucune modification ne soit proposée pour adoption, le besoin de directives claires sur les procédures d’inactivation du virus dans les boyaux de bovins est urgent car c’est un problème important pour les échanges commerciaux. La commission devrait travailler sur ce point l’année prochaine.	Botswana	
Peste bovine	Chapitre 8.13 Article 8.13.2	Procédures de confirmation annuelle	A SOUTENIR. Proposition bienvenue car la surveillance et la fourniture de preuve d’absence de virus ne parait pas nécessaire pour la confirmation annuelle du statut.	Somalie	Sénégal Malawi
Influenza aviaire	Chapitre 10.4 Article 10.4.1 (4)	Commerce international de	Article confus – les volailles sont clairement identifiées en tant que telles. Pourquoi parler de produits commerciaux a base de	Ghana	Cameroun

		volailles	volaille puisque cela n'est défini nulle part, Cela nécessite une clarification et la suppression du terme commercial. La version française n'est pas en cohérence parfaite avec la version française sur ce point.		
	Chapitre 10.4 Article 10.4.4 (1)	Statut indemne d'influenza aviaire	A SOUTENIR. Le fait de ne devoir prouver l'absence d'infection que chez les volailles et non chez les oiseaux sauvages est une avancée appréciable.	Ghana	Cameroun
	Article 10.4.11 (4)	Suppression du terme emballage et remplacement par conteneur	A NE PAS SOUTENIR – <i>conteneur</i> est mal défini dans le glossaire, et la définition devrait refléter le fait que les emballages d'œufs sont inclus. Les emballages pour œufs sont utilisés abondamment et devraient donc être reconnus comme tels. Cette motion s'applique à tous les articles ou le mot container est utilisé.	Egypte	Cote d'ivoire
	Article 10.4.16	Importation d'ovoproduits et destruction du virus d'IA	Article confus et incohérent avec les recommandations du 10.4.25. Cet article mentionne seulement les méthodes d'inactivation pour les virus d'IA hautement pathogène alors que l'article 10.4.16 mentionne l'inactivation de tous types de virus d'IA. Les méthodes décrites à l'article 10.4.25 sont elles aussi applicables au virus d'IA faiblement pathogènes ?	DRC	Maroc
Maladie de Newcastle	Chapitre 10.13 Article 10.13.1 (3)	Echanges internationaux	Article confus – les volailles sont clairement identifiées en tant que telles. Pourquoi parler de produits commerciaux à base de volaille puisque cela n'est défini nulle part, Cela nécessite une clarification et la suppression du terme commercial. La version française n'est pas en cohérence parfaite avec la version française sur ce point	Lesotho	Burkina Faso
	Article 10.13.8	Suppression du terme emballage et remplacement par conteneur	A NE PAS SOUTENIR – <i>conteneur</i> est mal défini dans le glossaire, et la définition devrait refléter le fait que les emballages d'œufs sont inclus. Les emballages pour œufs sont utilisés abondamment et devraient donc être reconnus comme tels. Cette motion s'applique à tous les articles ou le mot container est utilisé.	Lesotho	Burkina Faso
ESB	Chapitre 11.6.1 Article 11.6.1(e)	Suppression de la limite d'âge de 30 mois	A SOUTENIR FORTEMENT – La Commission du Code est remerciée pour avoir pris en compte les préoccupations des délégués africains sur ce point car les changements proposés sont à notre avis justifiés scientifiquement et auront un effet	Zimbabwe	Namibie Tunis Mozambique

			positif important sur les échanges pour les pays africains.		
	Article 11.6.15	Non-exclusion des colonnes vertébrales	Non soutenu car les colonnes vertébrales sont considérées comme présentant le même niveau de risque que les crânes.	Zimbabwe	Namibie Tunis Mozambique
Tuberculose Bovine	Chapitre 11.7 Article 11.7.2 (6)	Remplacement de troupeau par compartiment	NON SOUTENU – Pas d’objection à ce que le compartiment soit pris en compte pour les questions d’échanges commerciaux, mais la certification du statut indemne et le commerce intra régional doivent se faire sur la base du troupeau. Le fait de ne pas prévoir la certification des troupeaux aura un impact économique et commercial majeur pour l’Afrique car le cout de mise en place et de maintien des compartiments tel que décrit dans ce même chapitre est hors de portée de la plupart des pays africains.	Ethiopie	Ghana
Peste équine	Chapitre 12.1	Chapitre entier et Article 12.1.8	A SOUTENIR : Il est entendu que la même approche pour les vaccins inactivés sera suivie pour la Peste équine africaine comme c’est le cas pour la fièvre catarrhale.	South Africa	Mauritius
Tremblante	Chapitre 14.9	Tout le chapitre	A SOUTENIR - le fait que l’attribution du statut indemne puisse être faite sur une base historique est appréciée ainsi que la possibilité de mettre en place des compartiments et l’exclusion de la forme atypique.	Gabon	Niger
PPCB	Chapitre 11.8	Tout le chapitre et les recommandations pour la surveillance	A SOUTENIR – contribue à la notion de marchandise dénuée de risque	Angola	Zambia
Fièvre de la Vallée du Rift	Chapitre 8.12 Article 8.12.1 bis	Marchandises dénuées de risque	A SOUTENIR. Une clarification serait cependant nécessaire quant à l’ajout du lait comme marchandises dénuées de risque.	Gambia	Kenya
Questionnaires maladie pour la reconnaissance officielle du statut	Chapitre 1.5	Tout le chapitre	A SOUTENIR changement nécessaire et a inclure dans le code	Equatorial Guinea	Eritrea
Peste porcine classique	Chapitre 15.3	Tout le chapitre	A SOUTENIR pourrait constituer un modèle a suivre pour la PPA. Cependant des inquiétudes quant a la suppression de la possibilité de reconnaissance historique du statut indemne pour la PPC qui pourrait être élargi a d’autres maladies ?	Zimbabwe	Somalie Togo Mauritanie
« Commodity	Concept Proposé		L’Afrique apprécie le lancement d’un projet de recherche sur	Ethiopie	Botswana

trade »			ce thème et des progrès réalisés jusque la. Cependant, partant du fait que ce besoin avait déjà été affirmé à la conférence du Caire en 2004, les délégués africains demandent à l'OIE de tout faire pour accélérer le processus.		Mozambique
Commission des normes biologiques Standards	28 Mai 2009	09h00 – 10h30			
	Résolution sur la peste bovine, les vaccins et les agents viraux	Proposition visant à développer une base de données, mettre en place un stockage sur des agents viraux et de destruction des vaccins.	A SOUTENIR Il est nécessaire d'accélérer le processus pour aboutir à l'éradication globale de la peste bovine. L'Afrique souhaiterait être représentée dans le comité qui rédigera la résolution.	Kenya	Soudan
Présentation des thèmes techniques	25 Mai 2009	11h00 – 12h30			
	Discussion sur le changement climatique		A SOUTENIR Il est nécessaire d'accélérer le processus pour inclure les effets du changement climatique et les changements environnementaux dans toutes les discussions ou les modifications de normes. Un Délégué Africain au moins devrait participer à la rédaction de la résolution.	Mauritanie	Kenya

Points pour futurs commentaires et discussions :

1. **Définition de vaccination**– le représentant du PANVAC est désigné pour proposer une nouvelle définition
2. **Chapitre Charbon bactérien** – à commenter impérativement en particulier la réduction de la vaccination pré- importation de 42 jours et les nouvelles exigences pour l'inactivation du pathogène. Evaluer les conséquences potentielles en matière d'échanges.
3. **Chapitre Rage**– chapitre à revoir en particulier incorporation du contrôle des chiens errants et de la vaccination par voie orale.
4. **Peste porcine africaine** – important pour l'Afrique et en particulier insister sur la reconnaissance des compartiments et des procédures équivalentes à celles de la PPC, de l'effet ou non de la présence de la maladie dans la faune sauvage, et de son influence sur le statut du pays pour l'exportation.
5. **Fièvre aphteuse** - Les points importants à commenter sont: la compartimentation maintenant incluse, l'inactivation des virus pour faciliter les échanges, la surveillance de la faune sauvage et les effets de la présence de la maladie dans la faune sauvage sur le statut officiel du pays ou de la zone.
6. **Maladie vésiculeuse du porc**– nouveau chapitre révisé. Evaluer l'impact possible sur les échanges en Afrique.

Les autres points à commenter seront indiqués dans le rapport de la commission du code pendant la 77^{ème} session générale et les délégués doivent être attentifs à cela.